

## Dimanche : pas avant 2016 à Haussmann

Les Echos 17/2

Promulgation de la loi, décrets, accord social: le chemin reste long avant que les grands magasins n'ouvrent tous les dimanches.

Quand le Printemps et les Galeries Lafayette pourront-ils ouvrir tous les dimanches boulevard Haussmann à Paris? Alors que la loi Macron est votée solennellement ce mardi à l'Assemblée nationale, la question est d'importance. Car l'ouverture dominicale des grands magasins est devenue le marqueur de la volonté de réforme affichée par le ministre de l'Economie. Et pour les grands groupes de distribution, ce sera bien là une des rares avancées: un texte qui est «loin d'encourager l'activité», comme le dit un représentant.

Du côté des enseignes de grands magasins, la mise en œuvre concrète des nouvelles dispositions sur le travail dominical ne devrait pas intervenir avant le début 2016. «Nous espérons commencer à ouvrir tous les dimanches cet été, mais cela semble impossible désormais», constate Claude Boulle, président de l'Union du commerce de centre-ville. L'été, c'est-à-dire juillet et août, qui constituent dorénavant le pic de ventes, avant Noël, pour les Galeries Lafayette Haussmann, en raison de la fréquentation des touristes.

Si le cap est désormais mis sur le début 2016, c'est tout simplement parce que la loi Macron doit finir d'être examinée par le Sénat dont les travaux seront entrecoupés par les élections départementales fin mars. Selon toute vraisemblance, la loi ne pourra être promulguée avant cet été. Suivront les décrets d'application et l'arrêté donnant les critères de délimitation des zones touristiques internationales dans une desquelles s'insérera le boulevard Haussmann. Au ministère de l'Economie, on rappelle qu'Emmanuel Macron s'est engagé à ce que tous les décrets soient publiés avant la fin de l'année. Il faudra ensuite, même s'il ne sera pas nécessaire d'aboutir à un avis conforme, mener une concertation avec la ville de Paris sur la délimitation des zones internationales et leur complémentarité avec les zones touristiques «simples» qui demeurent, elles, du ressort de la mairie.

Restera alors aux grands magasins à trouver un accord social avec leurs représentants du personnel. Un véritable chemin de croix compte tenu du fait que la CGT et la CFDT sont majoritaires et membres du Clic-P, qui combat l'extension des horaires d'ouverture le dimanche et en soirée. «Il existe des moyens de surmonter les blocages», estime un connaisseur du dossier. Les syndicats se trouveront sous la pression croisée des employeurs et des politiques qui souhaitent voir l'ouverture dominicale se concrétiser. Mais encore faut-il parvenir à un accord. Au final, le début 2016 apparaît comme un horizon possible, mais pas forcément facile à atteindre.

De leur côtés, les distributeurs alimentaires pourront continuer à ouvrir le dimanche jusqu'à 13 heures comme la loi l'autorise depuis presque cent ans. Mais ils devront payer leur personnel ce jour là 30 % de plus. «Même le rapport Bailly jugeait que c'était inutile», regrette Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution.